



## RÈGLEMENT SPECIFIQUE A LA FRANCE 2026 COURTS ENTRE 2 RIVES À L'ÉCRAN

CORSE > JUIN - ITALIE > AOÛT > MAROC + TUNISIE > OCTOBRE  
→ INSCRIPTION FRANÇAISE JUSQU'AU 31 MARS 2026

**Nouvelle formule – 5e édition de Courts entre 2 Rives** - Diffusion des œuvres cinématographiques méditerranéennes sur les écrans.

### 1 - OBJET DU CONCOURS

Pour sa cinquième édition, le dispositif *Courts entre 2 Rives* évolue et adopte une nouvelle formule mettant à l'honneur des œuvres de fiction courte méditerranéenne déjà réalisées (Copyright 2025-26), présentées lors de séances publiques en salle de cinéma ou en plein air, **pendant les éditions des quatre festivals partenaires situés dans chaque pays du circuit.**

L'objectif demeure inchangé : favoriser la circulation des œuvres et des talents à l'échelle méditerranéenne, en renforçant les passerelles entre les deux rives.

Le circuit de diffusion débutera en juin en France, sur l'Île de Beauté, à l'occasion du **19e festival Les Nuits Méditerranéennes du court-métrage**. La première projection aura lieu entre le 1er et 5 juin à Furiani et Bastia.

La seconde diffusion se tiendra en **Italie**, à Casacalenda, entre le 4 et 9 août, **dans le cadre de l'édition du festival MoliseCinema**. Le parcours se poursuivra ensuite au **Maroc** et en **Tunisie** avec deux sessions organisées **pendant les éditions des festivals partenaires** : Entre le 30 septembre et le 3 octobre à Tanger, à l'occasion du **Tangier Film Festival au Maroc** - Entre le 14 au 18 octobre à La Marsa, dans le cadre du festival **Vues sur les Arts**, en Tunisie.

Les candidats postulent avec également un nouveau scénario original **d'une fiction minimum de quinze minutes ayant vocation à être tourné en Méditerranée.** Les 4 lauréats (France – Italie – Maroc - Tunisie) seront sélectionnés par chaque festival du pays de résidence après l'inscription de leur projet par voie numérique auprès des festivals organisateurs. La première action de débutera donc **du 4 au 5 juin inclus (départ le 6 ou 7 juin) 2026 en Corse à l'occasion du Festival Les Nuits Méditerranéennes du court-métrage à Furiani et Bastia.** Une séance d'accompagnement scénaristique (sous forme d'une présentation orale ou coaching) sur leur nouveau projet est prévue avant la projection de leur court-métrage. **La seconde action** se déroulera **entre le 4 et 9 août pendant le festival MoliseCinema à Casacalenda en Italie.** La troisième session aura lieu **au Tangier Film Festival au Maroc entre le 30 septembre et 3 octobre octobre.** Le circuit se terminera en Tunisie **entre le 14 et 18 octobre à La Marsa en Tunisie à l'occasion du festival Vues sur les Arts.** Les prix seront remis en Tunisie

### 2 - CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- [Inscrire le court-métrage \(Copyright 2025-26\) ICI](#)
- La durée du court-métrage est **de 15 minutes minimum et 26 maximum.**
- Les Nuits MED (Diffusion KVA) bénéficient d'un droit de projection non facturé par le producteur et/ou le distributeur.
- Le festival se réserve également la possibilité de projeter le film une fois hors manifestation, notamment dans le cadre des cartes blanches des Nuits MED et dans trois festivals méditerranéens partenaires (France, Italie, Maroc, Tunisie). L'inscription au 19e Festival Les Nuits MED du Film Court métrage vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions.
- Être un(e) porteur(se) de projet majeur(e) de **nationalités françaises. Le candidat français doit résider en Corse. Les attestations d'hébergement ne sont pas acceptées. Chaque candidat doit habiter sur le territoire corse.**
- **N'avoir pas réalisé aucun long-métrage.**
- **Avoir** réalisé un seul court métrage produit par une société. (Films d'école et les autoproductions qui ont eu (ou non) une distribution sont sans impact sur les conditions d'éligibilité). Il doit s'agir d'un premier court-métrage.
- Le nouveau scénario **de fiction** soumis doit avoir une **durée minimum de 15 minutes**, ne doit pas dépasser **26 minutes maximum** et doit être adapté pour un tournage en Tunisie, en Corse, au Maroc ou en Italie ou sur les quatre territoires. Le comité de sélection sera attentif aux récits de thématiques en lien avec la Méditerranée. Chaque festival aura la responsabilité de mettre en place son propre comité de sélection.
- Il ne sera admis **qu'un seul résident par court-métrage réalisé et par projet**, même en cas de co-écriture. Auquel cas, le résident sélectionné s'engage à signer une attestation qui stipule son rôle de réalisateur unique du film.
- **L'auteur – réalisateur s'engage à être disponible aux dates concernées et sur toute la période du circuit itinérant.**

### 3 - L'ORGANISATION DE LA RESIDENCE - LOGISTIQUE

- Les festivals sélectionnent les courts-métrages et projets respectivement à leur pays et territoire.
- Les candidats sélectionnés seront informés par courrier électronique. **Leurs présences sur toute la période est indispensable.**
- **Quatre séances et rencontres professionnelles sont organisées.**
- Les 4 lauréats présenteront leur court-métrage devant un public et ils seront conseillers par des professionnels ou maître de conférences du secteur sur le ur nouveau projet de scénario.
- La remise des Prix aura lieu le 18 octobre à l'occasion du Festival Vues sur Les Arts à la Marsa.

### 4 – PRIX Courts Entre 2 Rives 20256:

- **La chaîne France 3 Corse ViaStella** attribuera un *Prix France Télévisions* en acquérant un seul court-métrage sélectionné par chacun des festivals participants (**un achat de droits de diffusion d'un montant de 1000€**).
- **La plateforme ALLINDI** attribuera un *Prix France Télévisions* en acquérant un seul court-métrage sélectionné par chacun des festivals participants (une diffusion en ligne non exclusive, d'une durée de deux ans et sur tous les territoires disponibles. La rémunération est fixée à 10 € HT par minute acquise, versés au producteur du film. Les films diffusés bénéficieront d'une mise en avant éditoriale (réseaux sociaux, newsletter).

### 5 - DEPÔT DE LA DEMANDE ET FRAIS D'INSCRIPTION

Les candidatures devront être envoyées par le candidat avant le

- **31 MARS 2026** pour la France
- **Une cotisation d'un montant de vingt €uros est à régler pour l'inscription des projets français.**

**INSCRIPTION EN FRANCE >> [Règlement sur Hello Asso Diffusion KVA ICI](#) ou merci d'envoyer un virement bancaire d'un montant de 20€ (vingt euros) suivant les coordonnées suivantes:  
RIB DIFFUSION KVA 20600 FURIANI - IBAN : FR76 1460 7000 5405 4195 3853 353  
BIC : CCBPFRPPMAR Domiciliation : BPMED BASTIA-CAMPINCHI  
Avec le libellé : Titre du projet + code postal + Règlement inscription ENTRE 2 RIVES à l'écran 2026.**

- Par voie électronique pour l'inscription et d'un courriel comportant le dossier numérique rélié en une seul format PDF 6mo) à l'adresse pour les projets corses et tunisiens :  
[courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com](mailto:courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com) (L'accusé de réception électronique faisant foi).

### 6 - ELEMENTS A FOURNIR POUR LE NOUVEAU PROJET D'ECRITURE

- a. [Le formulaire rempli en ligne https://forms.gle/Pb9V2pxUJ6yRMsKE7](https://forms.gle/Pb9V2pxUJ6yRMsKE7)
  - b. Un dossier **en un seul PDF comprenant toutes les pièces dans l'ordre.**  
**(Taille maximum : 6 mo – Respecter l'ordre de 1 à 13 lors de la composition du dossier)**
    1. Une page de couverture portant le titre, le nom de l'auteur et ses coordonnées.
    2. Lien vers un éventuel film précédent avec ou sans de mot de passe valide jusqu'au 16 octobre 2025.
    3. **Le synopsis court : 3 ou 5 lignes.**
    4. Le scénario **sous forme de continuité dialoguée avec les pages numérotées.**
    5. La note d'intention d'écriture **et de réalisation.**
    6. Le CV de l'auteur (ou des auteurs) **avec une photo sur une seule page A4.**
    7. S'il y a lieu, une courte note sur un producteur pressenti ou confirmé.
    8. Si l'auteur réalisateur a l'intention de travailler avec un compositeur, merci de joindre une note d'intention musicale et le CV du compositeur.
    9. Tout élément artistique jugé pertinent (moodboard, casting ou autre).
    10. **Copie d'une pièce d'identité.**
    11. **Copie d'un justificatif de domicile (ex. facture téléphone).**
    12. Le présent règlement portant la mention « Lu et approuvé » daté et signé.  
**Règlement signé scanné et lié au dossier complet en un seul pdf.**
    13. La preuve du virement bancaire pour les candidats français.
- Envoyer un seul fichier au format PDF regroupant les informations demandées pour valider votre inscription.

## 7 – COMMUNICATION

Les lauréats (et la production) acceptent les conditions d'accueil dans chaque festival. Ils s'engagent à participer à toutes les actions et rencontres proposées par les festivals et à autoriser toute publication le concernant sur les réseaux sociaux et autres médias suite à sa sélection. L'auteur et la société de production pressentie s'engageront également à accorder aux festivals le droit d'organiser les projections dans le cadre de leurs programmations annuelles. Les festivals auront donc le droit de disposer de l'œuvre cinématographique terminée dans le cadre de leurs activités. Une copie du film sera déposée aux festivals qui en assurera la conservation et la diffusion.

## 8 – CONTACTS :

Email France : [courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com](mailto:courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com)

Maroc : [info@tangierfilmfestival.com](mailto:info@tangierfilmfestival.com) + [fiftanger@gmail.com](mailto:fiftanger@gmail.com)

Italie : [Info@molisecinema.it](mailto:Info@molisecinema.it) + [p.talevi@molisecinema.it](mailto:p.talevi@molisecinema.it)

Tunisie : [hager.chebbi@lagora.tn](mailto:hager.chebbi@lagora.tn)

### L'AUTEUR / REALISTEUR

*Signature, précédé de « lu et approuvé »*

### LA SOCIETE DE PRODUCTION EVENTUELLE

*Cachet et Signature, précédé de « lu et approuvé »*